

Intervention du Royaume de Belgique

qPH &RPPLVLRQ GH O¶\$VVHPEOpH JpQpUDOH GHV 1DWL

Point 80

Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit
commercial international sur les travaux de sa 5 4ème session

New York, le 18 octobre 2021

Monsieur le Président,

/D %HOJLTXH V¶DVVRFLH j OD GpFODUDWLRQ SURQF
européenne. Je souhaiterais par ailleurs faire quelques 10()-247(1 e)-13(u)3(rs)-239(fai)5(re)

Belgique, et qui nous posent à tous des défis sans précédent et qui
compromettent le travail multilatéral . Ces circonstances exceptionnelles
nécessitent des mesures exceptionnelles

La Belgique accorde une grande valeur aux efforts de la CNUDCI en
 IDYHXU GH O¶KDUPRQ Développement du Droit Commercial
 international (W F¶HVW DYHF KRQQHXU TXH PRQ SD\ V D DV
 présidence de la 54^{ème} session de la Commission (Q WDQW TX¶RUJDQH
 SULQFLSDO GH FUpDWLRQ G¶XQH OpJLVODWLRQ UHC
 international au sein des Nations Unies, la CNUDCI contribue en effet
 VHQVLEOHPHQW DX PDLQWLHQ G¶XQ RUGUH LQWHUQDWL
 LQWHUQDWLQAL QD Droit. W a sans doute que ce travail est affecté
 par la crise de la COVID19 HW TX¶LO HVW QpFHVVDLUH G¶LQWpJ
 posés par la situation pour le droit commercial dans les Groupes de
 travail. ,O V¶DJLW G¶action transnationale, vu que les sujets
 abordés dans les différents groupes de travail sont affectés de manière
 différente et à des degrés variables.

Dans ce cadre, certains sujets retiennent tout spécialement notre
 attention au sein des Groupes de travail .

7RXW G¶DERUG OD %H Les Travaux actuels du Groupe de
 travail I, micro-, petites et moyennes entreprises , comme celles -ci
 FRQVWLWXHQW XQH LPSRUWDQWH SDUWLH GH O¶\$'1 pF
 Belgique appuie aussi pleinement la thématique des travaux actuels du
 Groupe de travail II, et VH IpOLFLWH GH O¶DGRSWLRQ GX QRXYH
 VXU O¶DUELWUDJH La Belgique participera activement aux
 discussions sur le rejet rapide ainsi que sur projet de disposition sur
 les exceptions de fond et les décisions préjudicielles .

Pour ce qui e st des travaux du Groupe de travail II, la Belgique se
 réjouit de la récente adoption par la CNUDCI du Règlement sur
 O¶DUELWUDJH DFFpOpUp HW GH OD ILQDOLVDWLRQ SDU

Note explicative. Ce Règlement offrira de nouvelles perspectives pour

XQH XWLOLVDWLRQ HIILDFDH GH O¶DUELWUDJH GDQV OH

Pour ce qui est des travaux futurs du Groupe de travail II, la Belgique

estime que les mécanismes du rejet rapide et de la décision

préjudicielle pourraient utilement être traités dans le cadre du

5qJOHPHQW VXU O¶DUELWUDJH HW FH GDQV XQH IRUPH

mais en accordant une attention toute particulière aux exigences

G¶pTXLWp GH OD SURFpGXUH HW GH UHVSHFW GHV GURL

ce contexte, le Groupe de trava il devrait également examiner les

PRGLILFDWLRQV j DSSRUWHU j FH 5qJOHPHQW DILQ

H[SUHVVP PHQW OD SRVVLELOLWp G¶XWLOLVHU OHV

communication et de réunion à distance, y compris par

YLGpRFRQIp UHQFH HW TX¶Loux Vratiques Du Qles que GDSWp D

la crise de la COVID -1 a engendrées. Enfin, la Belgique participera

DYHF EHDXFRXS G¶LQWpUrW DX FROORTXH TXL VHUD

prochaine session du Groupe de travail II et qui abordera différents

thèmes susceptibles de fair H O¶REMHW GH WUDYDX[IXWXUV

(QVXLWH DX VHLQ GX *URXSH GH WUDYDLO ,, HQ YXH

règlement des différends entre investisseurs et Etats, ma délégation

prône une réforme en profondeur et soutient résolument

O¶pWDEOLVVHPHQW G¶aDe pour les Investissements IDEs

important de poursuivre des travaux inclusifs et de veiller à ce que les

défis liés à la crise sanitaire actuelle ne fassent pas obstacle à la

participation effective des délégations aux discussions. Par ailleurs, la

%HOJLTXH DFFXHLOOH IDYRUDEOHPHQW O¶RFWURL GH U

et du temps de conférence complémentaire en vue de finaliser ces

travaux dans des délais raisonnables.

Dans le cadre du Groupe de travail IV, la Belgique appuie activement les efforts d'harmonisation des normes internationales et de sécurité juridique, notamment dans le domaine de la gestion de l'identité et des services de confiance. Nous apprécions le fait que les discussions plus concrètes et plus spécifiques soient bien avancées et nous

HVS pURQV TXH OHV WUDYDX[V¶DFKqYHQW DXVVL UDSLQ

Ces outils réglementés par ces travaux peuvent grandement faciliter le

radiation des droits inscrits sur le navire ; et XQ FKDPS G DSSOLFDWLF